

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

08 MARS 2024

ID : 033-213302078-20240307-DELIB202412-DE



IZON
Bien dans ma nature

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES (ROB)

2024

EXPOSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Le cadre juridique du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblés délibérantes en favorisant les échanges sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité avant le vote du budget primitif.

L'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le débat d'orientation budgétaire comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont également précisées, les projections financières, pour la construction du budget, en matière de fiscalité, concours financiers, produits des services, subventions ainsi que l'attribution de compensation avec l'intercommunalité.

En complément, les orientations en matière de programmation d'investissement sont présentées avec une nécessaire structuration de leurs financements. La gestion de l'encours de la dette permet d'avoir une visibilité sur la situation financière de la collectivité, une présentation obligatoire de la structure des effectifs et des éléments de rémunérations des agents complètent la présentation.

Enfin, le DOB doit être relaté dans un compte rendu de séance. Il ne fait pas l'objet d'un vote au sein du conseil municipal.

Le rapport adressé à l'assemblée délibérante à l'occasion du DOB de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après leur adoption.

SOMMAIRE

Le cadre général de l'élaboration du budget primitif 2024

1 – La situation économique à plusieurs niveaux

2 – La Loi de finances et les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

3 – Rétrospective sur la gestion financière de la ville en 2023

4 – La construction financière de la section de fonctionnement 2024

- ✓ En recettes de fonctionnement
 - *Fiscalité
 - *Dotations de l'Etat
 - *Autres recettes
- ✓ En dépenses de fonctionnement
 - *les charges à caractère général
 - *les dépenses de personnel
 - *les autres dépenses de fonctionnement

5 – Les projets d'investissement de l'année 2024

- Dette
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

6 - Les autorisations de programme/crédits de paiement

7 – Les annexes

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter les financements des politiques publiques souhaitées par la municipalité ainsi que des éléments d'explication concernant la gestion financière qui sera proposée au vote du prochain budget.

Dans ce rapport, une rétrospective de la gestion de l'exercice 2023 est présentée qui répondant également aux exigences du décret n°2016-841 du 14 juin 2016, avec un focus réalisé sur l'ensemble des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

1 – La contexte économique à plusieurs niveaux

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain. Il est marqué par la hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

2.1 Au niveau mondial :

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale va ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024, soit bien moins que la moyenne historique (2000–2019) de 3,8 %. Le récent conflit au Moyen-Orient a exacerbé les risques géopolitiques.

Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024 alors que les effets du durcissement de la politique monétaire commencent à se faire sentir. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024. L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire, facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a fragmenté les principaux marchés des produits de base, et les tensions géopolitiques pourraient aggraver la situation. Ces nouvelles perturbations du commerce des produits de base pourraient se répercuter sur les prix de ces produits, sur l'activité économique et sur la transition énergétique.

Ces perturbations auraient également des effets très inégaux selon les pays, même si les pertes globales semblent modérées car ces effets se compensent d'un pays à l'autre. Les pays à faible revenu supporteraient une part disproportionnée du coût économique car ils sont très tributaires des importations agricoles.

2.2 Dans la zone Euro :

Après un fort ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (PIB) au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au deuxième semestre, la croissance économique est restée atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

L'inflation, hors énergie et alimentation, devrait diminuer plus pr
l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 d
zone euro.

2.3 Le contexte national :

Le taux de croissance en France sur l'année 2023 s'établit à 0,9% et devrait rester dans la même dynamique en 2024 et légèrement s'accroître en 2025 pour atteindre 1,3%. Cette croissance semble être portée par l'investissement des entreprises et la consommation des ménages qui devrait repartir grâce aux mesures de soutien en faveur du pouvoir d'achat et au recul de l'inflation annoncé.

Après un rythme soutenu de création nette d'emploi au cours de l'exercice 2022, le deuxième trimestre 2023 est marqué par une décélération. Cette tendance devrait se poursuivre d'ici la fin d'année. Le ralentissement de l'économie que l'on se constate devrait se traduire par une légère augmentation du taux de chômage en 2024 et 2025.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

L'inflation encore forte en 2024 devrait cependant connaître un ralentissement (normalisée à 2,6%) puis 1,8% en 2025 dans l'hypothèse d'une alccamie des prix des matières premières. Ces projections faites par la Banque de France sont toutefois à prendre avec précaution, notamment compte tenu du conflit au Moyen-Orient qui pourrait entraîner une nouvelle hausse des prix du pétrole et se diffuser par la suite dans tous les pans de l'économie.

Afin de lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne a relevé ses taux de refinancement pour atteindre 4,5% en septembre 2023. L'augmentation des taux d'intérêt a eu pour conséquence une réduction de la capacité d'investissement des acteurs économiques. Une baisse des taux n'est pas envisagée à moyen terme. Cette augmentation a provoqué en France un effondrement du parc de logements autorisés de 30% sur un an.

La situation financière des collectivités locales en 2023 a été marquée par un ralentissement des recettes de fonctionnement (+3,2% contre +4,6% en 2022) sous l'effet de la baisse des droits de mutation à titre onéreux au regard du contexte contraint du secteur immobilier. Il risque de se confirmer en 2024.

Les dépenses ont été en hausse (+5,8%) et notamment les charges de personnel compte tenu des mesures indiciaires, des charges à caractère général (+9,8%) ou encore des intérêts de la dette.

En 2024, cette tendance risque de se poursuivre avec la fin de l'amortisseur électricité et des hausses de charges salariales qui vont entraîner une baisse de l'épargne des collectivités. La progression des recettes ne permettrait pas de maintenir un niveau d'épargne équivalent à 2022.

2 – La Loi de finances 2024 et les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2024 a été adopté le 19 décembre 2023.

Sans innovations majeures, la loi de finances pour 2024 prévoit notamment :

- Une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La reconduction partielle de certains mécanismes de lutte
- Un « verdissement des dotations »
- La déclinaison des taux de taxe habitation résidence secondaire (THRS) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi qu'un report de l'actualisation des valeurs locatives professionnelles ;
- L'obligation pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un budget vert.

➤ La fiscalité locale : revalorisation des bases

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2023) et novembre N-2 (2022). **Il atteindra, en 2024, +3,9%.**

Pour mémoire les revalorisations en 2023 et 2022 ont atteint respectivement 7,1% et 3,4%.

➤ Fixation pour 2024 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La hausse de la DGF sera de 320 M€, un accroissement de 100 M€ a été ajouté par le Gouvernement au montant initial de 220 M€. Il est à préciser que la DGF a certes augmenté de 700 millions d'euros entre 2017 et 2024, soit + 3,85%. Mais en prenant en compte l'inflation, en euros constants, la DGF a diminué de 12,95%.

- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de 150 M€
- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 150 M€
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), inchangé
- la dotation d'intercommunalité progresse de 30 M€.

➤ Planification écologique

La loi dispose que les moyens alloués à **la planification écologique progresseront de 10 milliards d'euros** d'autorisations d'engagement en 2024 :

- **le soutien à la rénovation des logements**, dont les engagements seront augmentés de 1,6 milliard d'euros sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- **le « fonds vert »** de soutien aux collectivités territoriales, qui est reconduit et renforcé à hauteur de **2,5 milliards d'euros**

➤ Le contrôle des prix de l'énergie

Pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire.

Par ailleurs, il est prévu de conserver le mécanisme de « bouclier tarifaire ». Il introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarifs réglementés de l'électricité inférieur, afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1er février 2024.

Ce mécanisme de bouclier tarifaire ne concernerait que les plus petites collectivités.

En revanche, le dispositif d'amortisseur électricité n'est pas reconduit en 2024.

3 – Rétrospective sur la gestion financière de la commune

Une année 2023 de pleine gestion en dehors de tout protocole contexte économique très inflationniste, une crise énergétique avec des hausses de tarifs ainsi que des matières premières. Ces hausses ont impactés principalement les dépenses de fonctionnement à caractère général malgré une volonté de la collectivité de mettre en place une politique d'économie d'énergie sur l'ensemble des infrastructures de la collectivité. La municipalité et les services municipaux ont veillé à ce que ces augmentations soient le moins impactantes sur la qualité des services publics rendus à la population. La politique volontariste en matière d'investissement s'est poursuivie en 2023 avec un taux de réalisation global à hauteur de 70% dont 30% de dépenses d'investissement ayant un impact pour la transition écologique (ligne verte inscrite au budget primitif 2023).

➤ En fonctionnement

Les recettes ont été relativement dynamiques avec une augmentation de + 4.10 % par rapport à l'année 2022.

Globalement les produits des services sont en augmentation par rapport au budget prévisionnel 2023 de + 22 216 € mais on constate une baisse de ces recettes par rapport à l'année 2022 de - 7,43% liée notamment à la fin du conventionnement avec la crèche à la population (- 27 K€ à l'année).

Les impôts et taxes ont été augmentés de + 6,87 % (2 951 203,57 €) par rapport à 2023 notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 13 500 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 44 155 €) qui est restée dynamique contrairement au contexte national.

Les dotations et subventions au chapitre 74 ont évolué de + 1,46 % justifiées par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale (+26 494 €), les versements d'un solde 2022 et un acompte 2023 de la caisse d'allocations familiales (+ 21 023 €).

Les produits exceptionnels ont été augmentés en 2023 de (+ 85 923,28 €) justifiés par une vente de terrain (EVV) ainsi que des remboursements de sinistres et de salaires (assurance statutaire).

Dans la continuité des années précédentes, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une attention particulière mais la crise économique et le contexte inflationniste n'ont pas permis de les contenir et de maîtriser certains postes. Elles ont globalement progressé de +7,66 % par rapport à l'année 2022.

Les plus impactées sont les charges à caractère général (chapitre 011) qui concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité avec une consommation des crédits à hauteur de (1 384 697, 11 €) soit + 11,54% par rapport à l'exercice 2022.

Cette augmentation se justifie par une tarification des fluides et carburants de plus de 11% par rapport à l'année précédente (+ 115 105,40 €), l'achat des denrées pour le restaurant scolaire (+ 16%) ainsi que les primes d'assurance.

Les charges de personnel – Chapitre 012

Ce poste de dépenses a représenté 51,6 % du total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023.

Son évolution a été maîtrisée à hauteur de + 3,06 % par rapport à 2022 et elle est due principalement à l'effet année pleine des revalorisations SMIC et points d'indice de 2022, les augmentations du SMIC au 01/05/2023, du point d'indice de 1,5 % et des bas salaires au 01/07/2023, le versement mobilité qui est passé de 0,60 % à 0,80 % au 01/07/2023, le

recensement général de la population qui a eu lieu en février 2023 du régime indemnitaire des agents et les remplacements des agents. Une politique des ressources humaines, ouverte au dialogue social, a été conduite par la municipalité en 2023 avec trois axes principaux qui ont été privilégiés et travaillés en lien avec les représentants du personnel, à savoir :

- L'augmentation de la rémunération des agents (1° ajout d'une part fonctions-sujétions particulières concernant l'IFSE pour les conseillers et assistants de prévention, les tuteurs de stagiaires, de contrat aidés et de bénévoles - 2° revalorisation des IFSE avec instauration d'un montant minima mensuel de 40 €, ces 2 mesures ont concerné 64,5 % des agents - 3° mise en place d'une prime CIA avec une part de 300 € déterminée suivant les résultats obtenus au regard des objectifs fixés (quantitatifs et qualitatifs) et selon la manière de servir lors de l'entretien professionnel annuel et une part de 150 € déterminée suivant le critère « assiduité » - 4° mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective (objectifs collectifs) pour les policiers municipaux les contractuels de droit privé du service hygiène et propreté ;
- L'amélioration des conditions de travail et le bien-être des agents (mise en place d'un diagnostic de prévention des risques psychosociaux (RPS) et proposition d'un plan d'actions sur 2024 et 2025 qui sera présenté aux agents en avril 2024.
- L'accompagnement des assistants de prévention par un préventeur du centre de gestion de la Gironde pour cibler les axes de travail (mise en place d'un livret d'accueil hygiène et sécurité par service, cadrage des procédures évacuation incendie pendant la pause méridienne avec programmation de formation guide-file/serre-file, registre accident bénin et mise à jour des trousse de secours, achat complémentaire de bouchons d'oreille sur mesure pour les services ATSEM et restauration, acquisition de caméra piétons pour les policiers municipaux, les équipements de protection individuelle pour les 2 agents habilités en électricité, un pack hygiène et sécurité pour les interventions sur accident de la police municipale.

Le remboursement des intérêts des emprunts s'est élevé à 93 382,32 € prenant en compte les intérêts de la globalité de l'emprunt de 4 M€.

C'est dans un contexte économique toujours aussi défavorable que la municipalité en lien avec les services sensibilisés à la gestion financière de la collectivité a pu, en 2023, dégager un excédent de fonctionnement de l'exercice à hauteur de 484 105,02 €.

Le résultat de la gestion financière 2023 s'établit dans les conditions suivantes :

- Une capacité d'autofinancement brute de : 667 090,38 €
- Une capacité d'autofinancement nette de : 306 281,00 €

Ces épargnes légèrement inférieures par rapport à l'année 2022 s'expliquent notamment par une agmentation de certaines dépenses de fonctionnement subies et non maitrisables. L'autofinancement généré permet cependant de répondre au financement du programme d'investissement volontaire de la municipalité et nécessaire au cadre de vie des Izonnais.

➤ **En investissement**, le montant des recettes perçues s'est élevé à hauteur de 4 384 640,88 € avec l'encaissement de la 2^{ème} partie de l'emprunt de 2,6 M€ avec des subventions encaissées en provenance des partenaires institutionnels (Conseil départemental : 369 302,50 € et Etat : 134 576,20 €), le FCTVA pour 236 863,86 €, la taxe d'aménagement à hauteur de 315 496,76 €.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de principales dépenses d'équipement, des travaux de voirie (462 et restauration scolaire (164 640 €), sur les bâtiments municipaux (211 912 €), la construction de la médiathèque (318 113€), les équipements de la médiathèque (402 891 €) et les abords (237 614 €), les aménagements paysagers (149 681 €), l'aménagement de l'espace Borgés (35 330 €), de l'acquisition de matériel (156 274 €) et des travaux réalisés en régie à hauteur de 25 233 €.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 70 % (hors travaux de voirie de l'Avenue de Lattre de Tassigny et halle sportive).

Nous avons continué à subir la hausse des prix des matériaux ainsi que des problématiques de délai de livraison de matériels retardant l'exécution de certains travaux. Ainsi, pour ceux prévus qui restent à réaliser, ils seront inscrits au budget primitif 2024 en dépenses à hauteur de 1 279 028,21 € et en recettes à hauteur de 273 925,00 € (subventions).

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à : 360 809,83 € prenant en compte l'intégralité de l'emprunt de 4 M€ fléché en partie au financement de la construction de la médiathèque, de l'aménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny, des travaux du restaurant scolaire, de la construction de la Halle sportive et des autres travaux structurants prévus par la collectivité.

L'excédent cumulé de la section d'investissement pour l'année 2023 s'élève à 1 733 864,41 €.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS FINANCIERS ENVISAGES POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'année 2024 se présente avec de nombreux défis à relever en matière de gestion mais également en opportunités. Comme les années précédentes, le contexte économique est marqué par l'obligation de réduction du déficit public et la baisse des recettes de fonctionnement. Nous devons donc continuer à faire preuve de résilience et d'innovation pour poursuivre et mettre en œuvre les projets de mandat tout en garantissant une gestion financière saine et responsable de l'argent public.

Il s'agit pour la collectivité de trouver des leviers permettant de maintenir l'équilibre budgétaire et de continuer à financer les projets et la qualité des services de notre commune.

Pour ce faire, les élus réaffirment leur volonté de continuer à :

- Ne pas augmenter la fiscalité
- Ne pas augmenter cette année les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire afin de ne pas impacter encore plus le pouvoir d'achat des Izonnais.
- De continuer à déployer sur l'ensemble des équipements municipaux, des mesures d'économies d'énergie accompagnées par de bonnes pratiques.
- Une vigilance toujours aussi accrue sur les dépenses de fonctionnement qui constitue le principal levier pour préserver la capacité d'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

La volonté municipale est également de poursuivre un bon niveau d'investissement initié ces dernières années pour répondre aux besoins croissants des habitants en terme d'infrastructures, développement urbain respectueux de la transition écologique et sociale.

4 – La construction financière de la section de fonctionnement 2024

Les orientations budgétaires de cette année sont étroitement liées à la conjoncture économique, des coûts de l'énergie et de l'inflation.

Ce contexte troublé pourra une fois encore avoir des conséquences sur les dépenses et les recettes du budget à venir. L'adaptabilité de notre organisation reste encore un enjeu majeur.

Compte tenu des différentes mesures annoncées et de la prise en compte de l'évolution naturelle des bases locatives et d'imposition, l'évolution globale des recettes réelles de fonctionnement est estimée à hauteur de 5%.

✓ **En recettes de fonctionnement :**

➤ Au niveau de la fiscalité :

Conformément aux engagements pris, il n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal. Les taux seront donc maintenus à leurs niveaux actuels respectifs ainsi qu'il suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 22,12 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,52 %

Nous pourrions compter (hors effet de croissance des taux d'imposition) sur une actualisation forfaitaire des bases de 3,9 % correspondant à une recette supplémentaire estimée à 80 000€. Le montant attribué doit nous être transmis prochainement par les services de l'Etat (état 1259)

En remplacement des recettes liées à la taxe d'habitation, c'est l'actuelle part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera inscrite sur la même base qu'en 2023, les autres taxes liées à la fiscalité indirecte compte tenu de leur caractère aléatoire (droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité...) verront également leurs montants reconduits sur les mêmes bases encaissées en 2023.

La Préfecture a confirmé les montants perçus de la Dotation de compensation de la Réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à hauteur de 28 869 € et 61 869 € pour le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), montants identiques à ceux attribués en 2023.

*Dotations et concours de l'Etat :

DOTATIO NS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF €	711 995	679 024	689 716	701 527	708 534	714 821	741 579	753 613
Evolution en €	-60 820	-32 971	+10 692	+11 811	+7 007	+ 6 287	+26 758	+12 034
DSR €	165 944	208 621	232 494	235 554	261 349	279 229	308 829	335 123
Evolution en €	+23 037	+42 677	+23 873	+3 060	+25 795	+ 17 880	+29 600	+26 494
DNP €	202 109	189 032	221 635	220 428	216 585	206 357	228 980	218 659
Evolution en €	-10 519	-13 077	+32 603	-1 207	-3 843	- 10 228	+22 623	-10 321

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de solidarité Rurale (DSR) ont augmenté par rapport à l'année 2022 alors que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) voit son montant en baisse dans les mêmes proportions qu'en 2021.

*Les autres recettes :

Il s'agit principalement de la facturation des services proposés par la restauration scolaire et le service périscolaire dont les montants encaissés en 2023 seront reconduits au budget 2024.

Les autres recettes concernent notamment les redevances d'occupation de domaine publique ainsi que la convention de gestion avec la CALI.

L'évolution respective des dépenses et des recettes de fonctionnement (l'épargne brute nécessaire au financement des investissements) est un enjeu de gestion.

Il y a un véritable travail à mener avec les services, en concertation avec la population, afin de dépenser « mieux » tout en conservant une qualité de service public et une capacité d'adaptation à un contexte mouvant.

✓ **En dépenses de fonctionnement :**

➤ Les charges à caractère général – Chapitre 011 :

Ce chapitre reprend toutes les dépenses obligatoires avec notamment les dépenses liées aux fluides qui vont particulièrement nous impacter avec une augmentation estimée à + 60 000 € ainsi que celles nécessaires au fonctionnement des services : les achats de fournitures, de petits équipements, l'entretien et les réparations des biens municipaux, les assurances, les redevances pour services rendus...

Au regard du contexte inflationniste qui perdure, nous n'avons pas la maîtrise des coûts et certaines dépenses vont certainement augmenter sans possibilité d'intervention de la collectivité. C'est le cas du coût des fluides, carburants, des cotisations d'assurance ou des marchés notifiés dont les prix sont automatiquement revalorisés. Cette forte progression des coûts masque l'effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui préside à l'élaboration de ce budget 2024.

Des mesures d'économies sont mises en œuvre et renforcées par des bonnes pratiques encore à mettre en place pour accompagner au mieux la transition écologique. Une vigilance toujours accrue s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement. L'anticipation des projets est également un levier permettant d'améliorer la qualité des produits, des biens, en recherchant systématiquement le coût le plus intéressant pour la collectivité.

La ville maintiendra en 2024 son engagement aux côtés du monde associatif, avec une enveloppe de subventions réservée. La municipalité consacre une enveloppe importante de son budget pour soutenir le tissu associatif, elle est reconnaissante de l'investissement des bénévoles œuvrant dans les différents domaines (sport, culture, social ...) et salue les actions réalisées par les associations en direction de la population.

Compte tenu de l'emprunt de 4 M€ (au taux fixe de 1,51 % sur 29 ans) contracté en 2022 avant le durcissement des taux d'intérêt afin de financer les projets structurants, plusieurs facteurs pèseront sur l'évolution des intérêts de la dette dus par la collectivité, à savoir :

- Un endettement par habitant plus important, avec un encours de 5 397 M€ au 1^{er} janvier 2024 contre 5 758 M€ millions au 1^{er} janvier 2023. Ce sont ainsi 85 299 € qui seront prévus en remboursement d'intérêts et 371 345 € en investissement en remboursement de la dette contre respectivement 93 382 € et 360 809 € en 2023.

➤ **Les charges de personnel – Chapitre 012 :**

La structure et la typologie des effectifs de la collectivité s'organisent de la manière suivante :

Ce poste de dépenses est important étant donné qu'il représente plus de la moitié des dépenses totales de fonctionnement et sa maîtrise constitue un enjeu dans le poids total du budget de la collectivité.

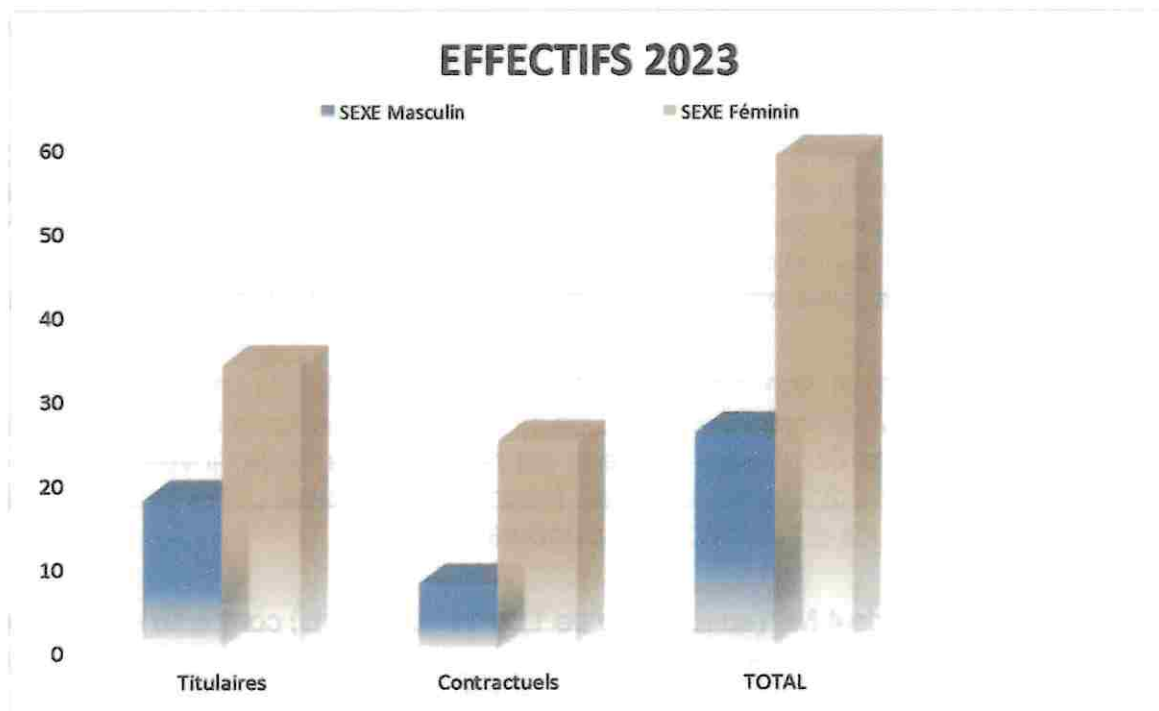
L'un des objectifs de la politique des ressources humaines conduite par la municipalité est d'améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu à la population mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. L'évolution des emplois et des effectifs de la collectivité va s'apprécier dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint mais qui s'adapte à l'évolution des besoins de la population.

Une augmentation prévisionnelle des charges de personnel est envisagée à hauteur de 158 000 € justifiée notamment par :

- Une augmentation du SMIC, l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 sur l'année entière, l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents au 01/01/2024, l'inévitable glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, grade et promotion interne), le versement des primes CIA et intéressement à la performance collective en mars 2024, la revalorisation de l'IFSE pour certains agents, le recrutement possible d'un contrat d'apprentissage sur l'année entière, le remplacement d'agents en arrêt maladie et en congé maternité ainsi que le versement du capital décès à l'épouse d'un agent de la collectivité décédé le 30 janvier dernier.

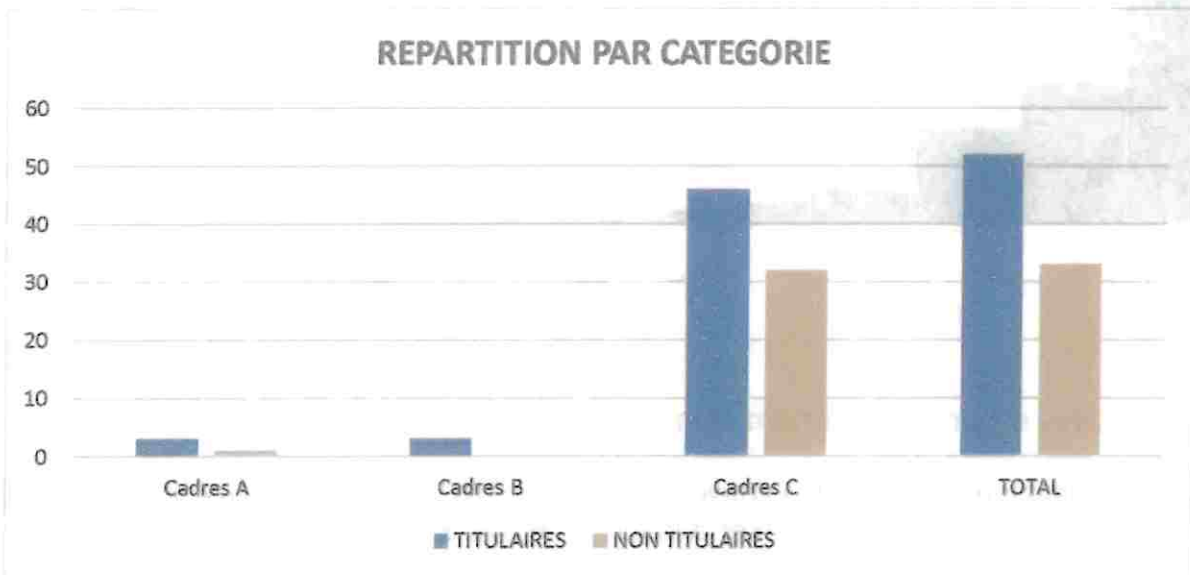
La structure et la typologie des effectifs de la collectivité s'organisent de la manière suivante :

PERSONNEL – STRUCTURE DES EFFECTIFS – AU 31/12/2023



STATUT	SEXE		TOTAL GENERAL
	Masculin	Féminin	
Titulaires	17	43	60
Contractuels	4	18	22
TOTAL	21	61	82

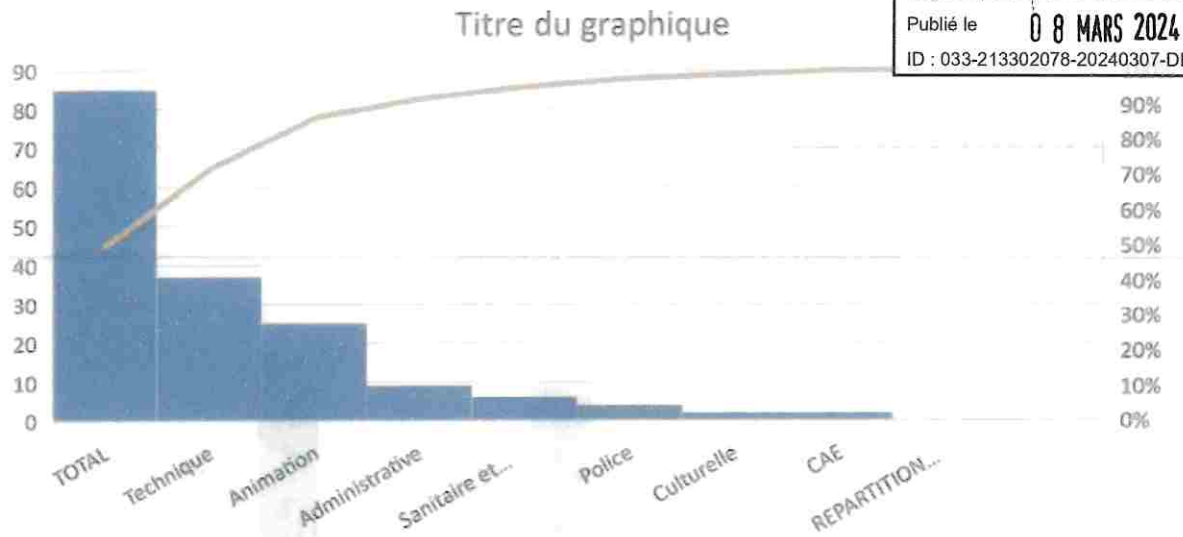
REPARTITION PAR CATEGORIE



	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	51	22	73
TOTAL	60	22	82

REPARTITION PAR FILIERE

Administrative	9
Technique	36
Sanitaire et sociale	4
Police	4
Culturelle	4
Animation	18
CAE	7
TOTAL	82



➤ Les autres dépenses de fonctionnement

Soumis au prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU, le montant 2024 est de 57 297 € et l'attribution de compensation à verser à la CALI s'élève à 268 000 €.

Les autres charges de gestion courante seront pour certaines dans les mêmes proportions que les dépenses réalisées en 2024 avec une augmentation pour d'autres au regard des projets proposés. Ces dépenses concernent principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations, la subvention d'équilibre versée au budget CCAS.

5 – Les projets d'investissement de l'année 2024

➤ DETTE EN CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de dette en K€	2 834	2 682	2 513	2 676	2 696	2 331	2 059	5 758	5 397
En €/hab.	513,26	482,61	442,80	461,58	465,07	392,23	330,02	904,63	843,54

*Population totale Insee au 1^{er} janvier de l'année en cours

- Capital remboursé en 2024 : 371 345,28 €
- Intérêts des emprunts payés en 2024 : 85 299,77 €
- Intérêts courus non échus : - 2 634,46 €
- Montant total des intérêts : 82 665,31 €

La commune a fait le choix d'emprunter 4 millions d'euros en 2022 pour financer les projets structurants, choix stratégique et judicieux lorsque l'on regarde les taux appliqués actuellement.

➤ Recettes d'investissement

Les recettes propres de la section d'investissement couvrent le montant de l'annuité de remboursement du capital emprunté comme l'impose la réglementation. En effet, nous pourrons disposer :

- Les restes à réaliser 2023, comprenant notamment les su à hauteur de 273 925€
- du Fonds de Compensation de la TVA (444 683 €), taxe d'aménagement (300 000 €), l'excédent de fonctionnement capitalisés (234 105,02 €) de la dotation aux amortissements, les subventions/Fonds de concours divers (attendues 639 734 € dont 581 284 € en cours de demande)
- Dans un contexte budgétaire contraint pour les différents partenaires institutionnels, la municipalité est engagée dans la recherche active de diversification des cofinancements et recherche également des nouvelles dynamiques contractuelles et les nouveaux dispositifs dans lesquels elle peut s'engager pour récupérer des recettes.
- La municipalité est également attentive aux différents appels à projets et financements sectoriels spécifiques mis en place dans ce cadre.
- Des dépôts de demandes de subvention ont d'ores et déjà été déposés en début d'année dans le cadre notamment du Fonds Vert, de la DETR et DSIL, du FIPDR ;

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT – PROGRAMMATION 2024

Dans la continuité du budget précédent, la municipalité souhaite poursuivre un programme ambitieux sur lequel elle s'est engagée.

Ce programme des équipements à réaliser en 2024 s'articule autour des axes suivants (avec des traductions en investissements qui ne sont pas encore totalement arbitrées à ce jour) :

✦ **La vie culturelle, associative et patrimoniale**

- Couverture du boulo-drome du site de Portès
- Construction d'une halle couverte Allée des Pavillons
- Aménagement d'une nouvelle aire de jeux aux Pavillons
- Valorisation du Port d'Izon
- Valorisation du patrimoine historique et culturelle avec la mise en place d'une signalétique

✦ **Des maitrises d'œuvre et des études qui se poursuivront en 2024 concernant :**

- La création d'une halle sportive
- L'extension du restaurant scolaire
- Déclinaison des plans d'action actés dans le Plan paysage
- La révision et la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Etude décret tertiaire rénovation école maternelle
- Etude sur l'aménagement de l'Avenue Maréchal Leclerc
- Etude sur la réfection du réseau EP et de la voirie Landotte

✦ **Des aménagements au niveau du groupe scolaire :**

- Continuité des travaux d'aménagement, d'isolation et d'économie d'énergie sur les bâtiments
- Extension du restaurant scolaire (mise aux normes et optimisation des espaces) + extension du réseau électrique
- Travaux d'aménagement extérieurs dans les écoles

‡ **Des travaux de voirie, de gestion du réseau hydraulique et routière :**

- L'aménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny
- Les travaux de réfection de certaines voiries
- Gestion des eaux pluviales : curage de fossés et hydrocurage
- Extension du périmètre de vidéo-protection
- Aménagements de zones douces de circulation et de kits de sécurisation routière
- Création de « zones de rencontre »

‡ **Acquisitions foncières :**

- Achats de terrains (pour chemin de promenade, terrains à destination de projets agricoles et autres parcelles destinées à la rétention des eaux pluviales, réserves foncières)

‡ **Sports / Loisirs**

- Création d'une Halle sportive
- Poursuite des créations de boucle pédestre sportive - parcours de santé
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du stade de rugby
- Création d'un parc photovoltaïque au stade de la Naude
- Création de deux terrains de football à 5

‡ **Revitalisation du centre bourg et amélioration du cadre de vie**

- La végétalisation de la traversée du centre bourg,
- Poursuite de la création de jardins partagés
- Poursuite de la création de sentiers pédestres,
- Aménagements paysagers du site des Pavillons
- Aménagement paysager ilot (rond-point Intermarché)
- La continuité des travaux de la reconversion de l'espace Borgés (anciens services techniques) avec la création d'un atelier céramique et d'un bar associatif.
- Travaux d'entretien du cimetière

‡ **Transition écologique et entretien des réseaux**

- Mise en œuvre des préconisations de l'étude thermique réalisée sur les bâtiments communaux
- Poursuite du Plan de dé-moustication : traitement des fossés, nichoirs à chauve-souris
- Renaturation de la ville

‡ **Communication**

- Travail sur la valorisation des sites historiques et typiques de la ville
- Signalétique de la ville, des commerçants et des entreprises

‡ **Investissement en matériel pour les services communaux**

- Véhicule et matériels pour le fonctionnement des services techniques
- Hygiène et sécurité

6 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDI

- l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque opération 39

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)					
Médiathèque Opération 39		2019	2020	2021	2022	2023	2024
	2 676 350	64 646 €	28 844 €	180 541 €	2 048 218 €	318 114 €	35 987 €
RECETTES		Commune : 64 646 € Autofinancement	Commune : 28 844 € Acompte subvention DRAC	Commune : 180 541 € Solde subvention DRAC	Commune : 2 048 218 € Subventions-autofinancement et emprunt	Commune : 318 114 € Autofinancement et subvention	Commune : 35 987 € Autofinancement

- l'AP-CP relative aux aménagements des abords de la médiathèque opération 48

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
Aménagement des abords Médiathèque Opération 48	300 000 €	2022	2023	2024
		19 914 €	237 615 €	42 471 €
RECETTES	300 000 €	Commune : 19 914 € Autofinancement	Commune : 237 615 € Autofinancement	Commune : 42 471 € Autofinancement

- l'AP-CP relative aux équipements de la médiathèque opération

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
Équipements Médiathèque Opération 49	583 000 €	2022	2023	2024
		Frais d'insertion 2033 : 864 €		
Informatique/multimédia 2051-2183 : 79 974 €		Informatique/multimédia 2051-2183 : 35 731 €	Informatique/multimédia 2051-2183 : 4 110 €	
Fonds documentaires 2188 : 76 863 €		Fonds documentaires 2188 : 109 543 €	Fonds documentaires 2188 : 8 937 €	
Mobilier/Signalétique 2184 : 9 360 €		Mobilier/Signalétique 2184 : 257 618 €		
RECETTES	583 000 €	Commune : 167 061 subvention et emprunt	Commune : 402 892 €subvention, emprunt et autofinancement	Commune : 13 047 € autofinancement

- l'AP-CP relative aux aménagements sportifs opération 50 ville sportive

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)			
Ville sportive Opération 50	1 570 200	2022	2023	2024	2025
		4 263	22 125	1 021 875	641 937
RECETTES		Commune : 4 263 Autofinancement	Commune : 22125 Autofinancement	Commune : 1 021 875 Autofinancement Subvention Emprunt	Commune : 641 937 Autofinancement

7 – LES ANNEXES

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

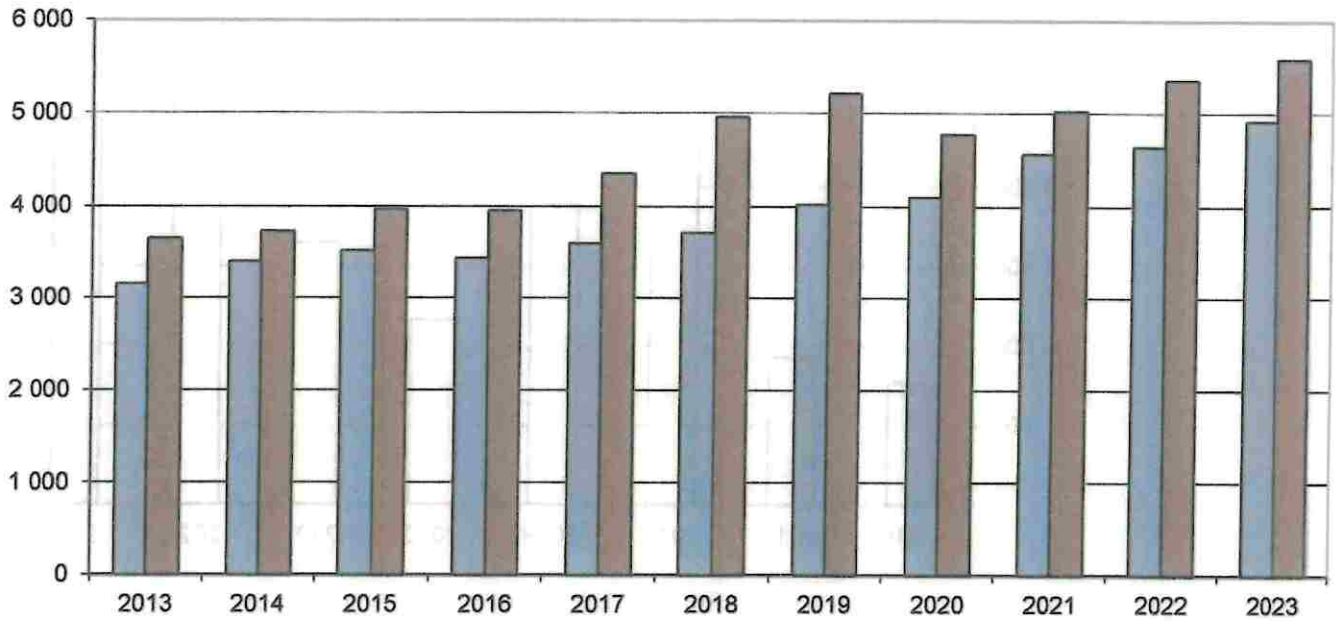
Publié le

08 MARS 2024



ID : 033-213302078-20240307-DELIB202412-DE

PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

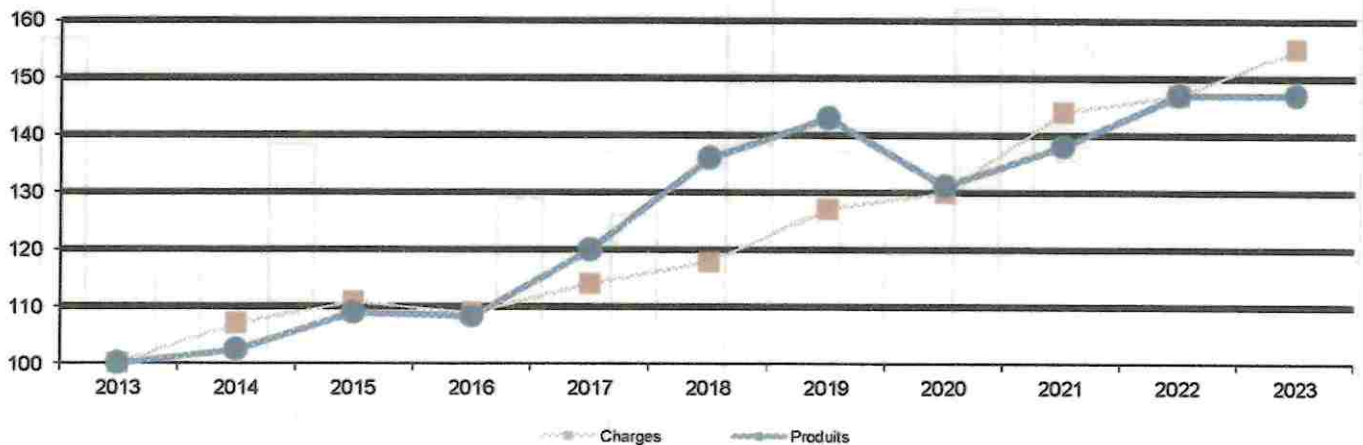


■ Charges réelles (sauf compte 68) 4 905 3 154 3...
 ■ Produits réelles 6 000 3 640 3 726 3 957 3...

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges réelles (sauf compte 68)	3 154	3 383	3 505	3 434	3 583	3 713	4 015	4 095	4 557	4 643	4 913
Produits réelles	3 640	3 726	3 957	3 947	4 351	4 960	5 216	4 769	5 031	5 353	5 580

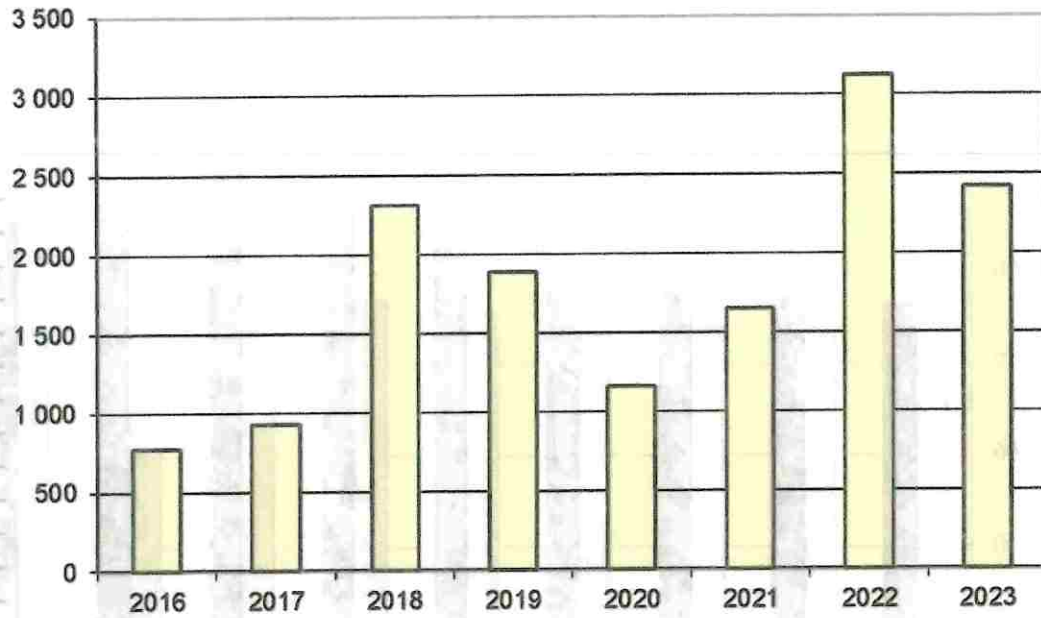
EVOLUTION COMPAREE DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

(Indice 100 en 2013)



ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges	100	107	111	109	114	118	127	130	144	147	155
Produits	100	102	109	108	120	136	143	131	138	147	147

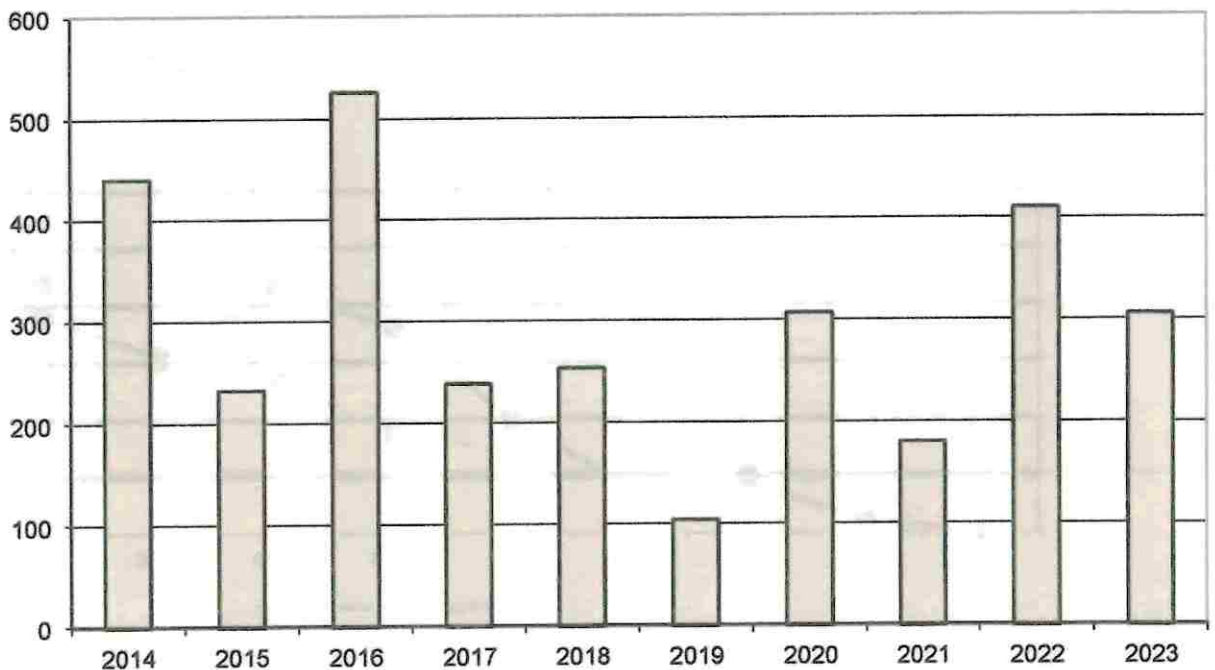
DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€)



2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
990	767	922	2309	1888	1152	1647	3124	2421

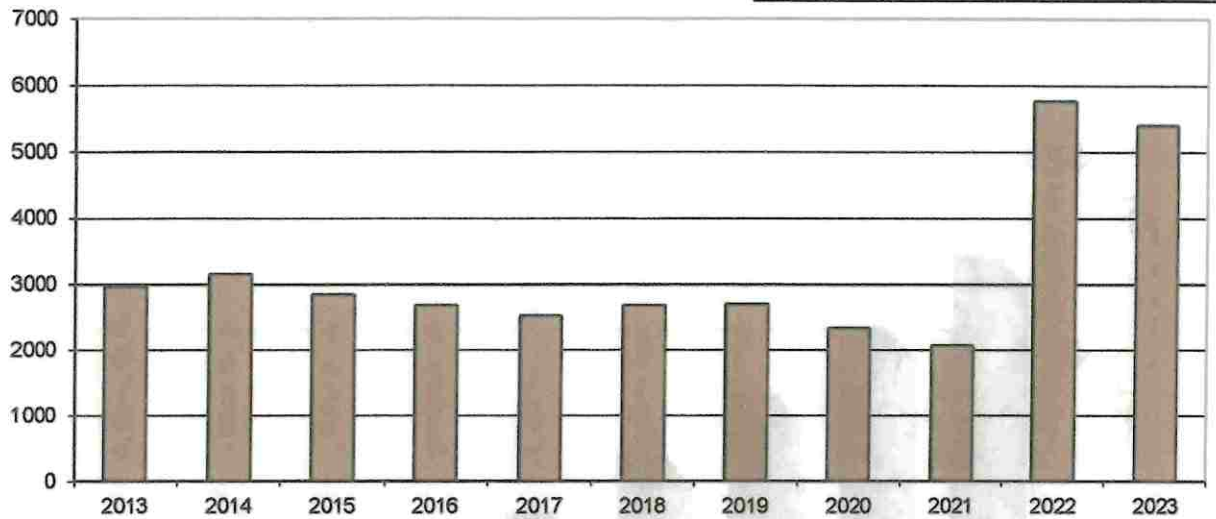
(hors RAR)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET DE LA COMMUNE (en K€)



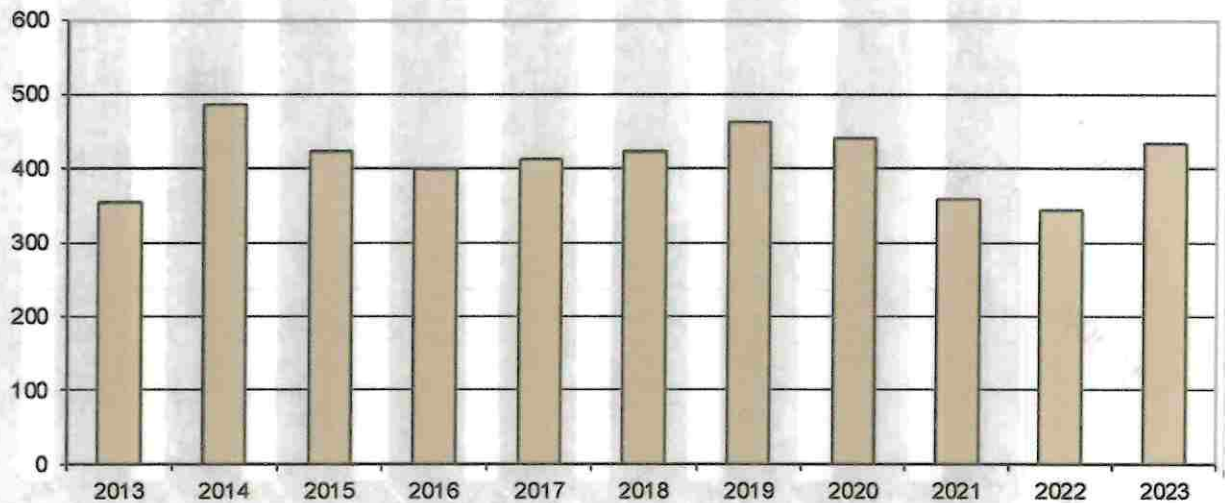
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
441	232	525	239	253	105	307	180	410	306

TOTAL DE LA DETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE



2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 958	3 149	2 834	2 682	2 513	2 676	2 696	2 331	2 059	5 758	5 397

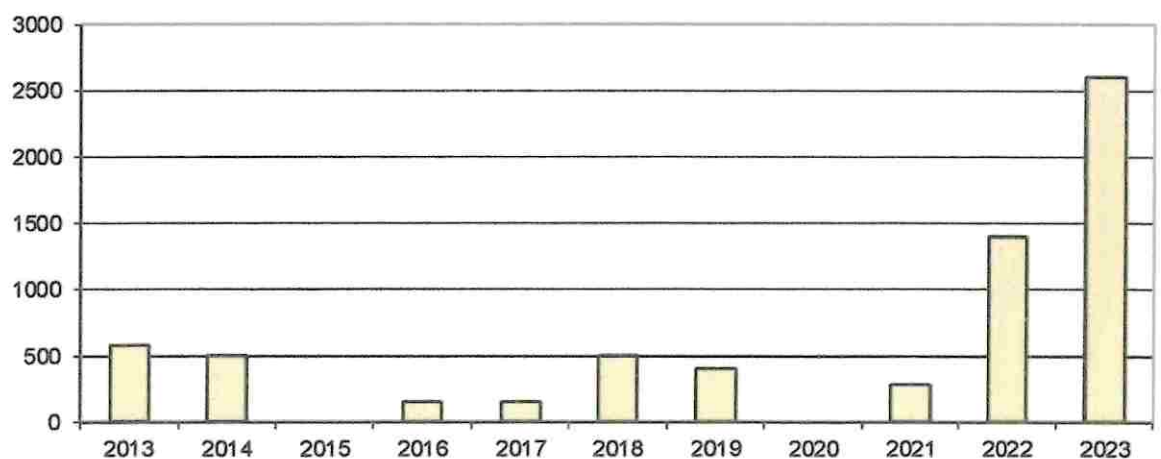
ANNUITES DE LA DETTE (en K€)



2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
354	485	423	400	411	422	462	440	357	343	434

*hors refinancement des 2 emprunts

EMPRUNTS DE L'EXERCICE (en K€)



Capital restant dû

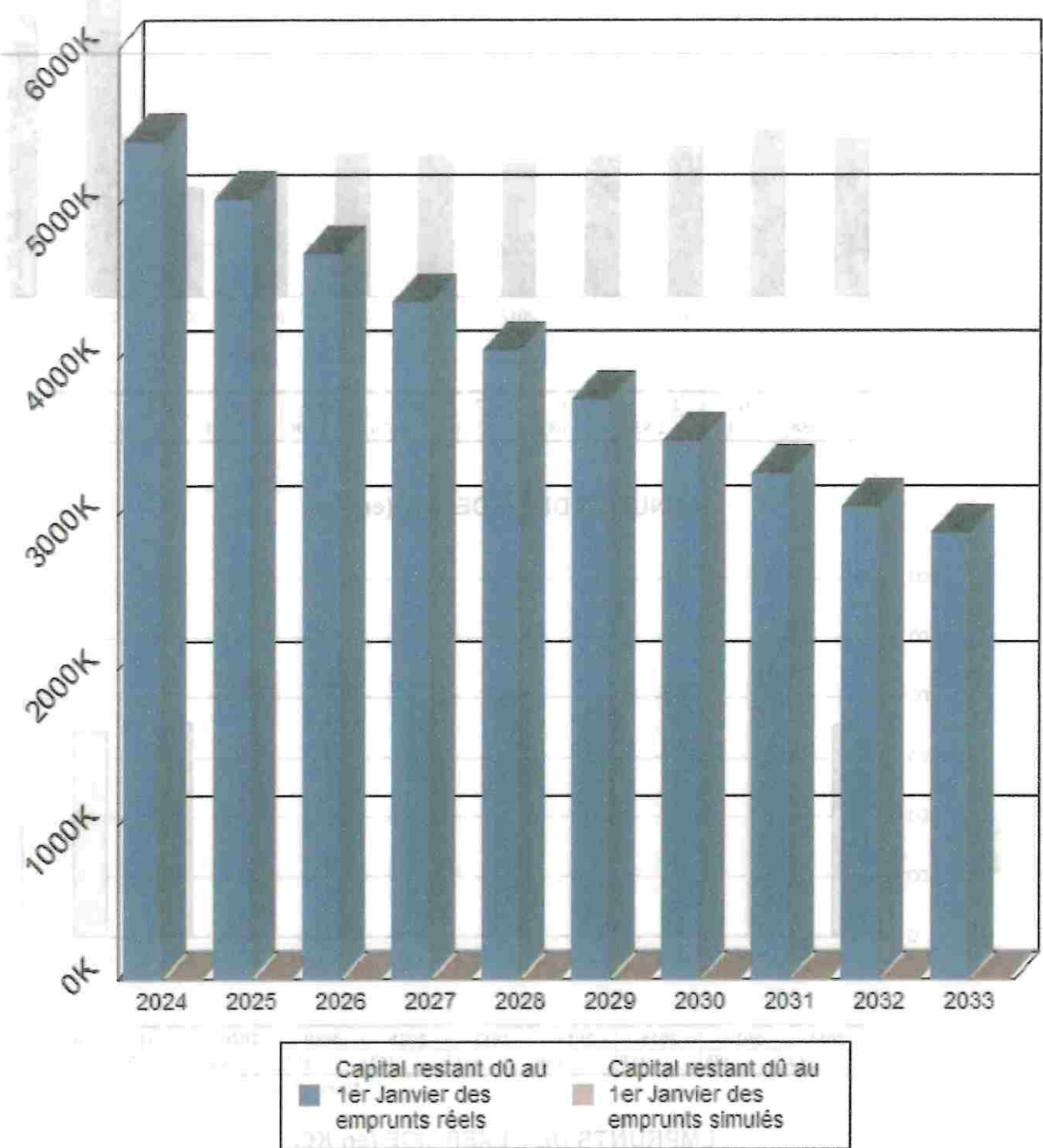




Diagramme de remboursement

